

2026 / N°170

Le Petit Echo

Votre bulletin d'informations

Tél : 03-21-63-75-60

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »

Site internet : givenchyleslabassee.fr



11 février 2026

Le mercredi 4 février, un Atelier Artistique « Nature et Formes à l'aquarelle » a été proposé à une dizaine de participants qui ont pu s'adonner à cet art. Cet atelier itinérant a été organisé par Labanque. La municipalité compte bien renouveler l'opération.



Le 29 janvier 2026, Monsieur le Maire a célébré le PACS de Lucile Vast et Paolo Inturrisi.



Rue des Bois-Blancs

Afin de sécuriser la zone piétonne à la sortie de l'école primaire, des barrières de sécurité ont été installées par les agents communaux. D'autres ont été installées sur l'aire de jeux du square.



L'inscription sur la liste électorale était possible jusqu'au vendredi 06 février en mairie mais nous vous informons que **le délai a été prolongé jusqu'au 5 mars 2026** pour les jeunes de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, les personnes ayant acquis la nationalité française récemment, et celles qui ont recouvré récemment le droit de vote.

Enquête

Collectif Mobilité

Enquête

Comprendre maintenant
pour anticiper demain

Parlez-nous
de votre mobilité !

Scannez le QR CODE pour répondre à notre enquête.



Seulement 5 minutes nécessaires
pour répondre à cette enquête.

ARTOIS
MOBILITÉS



GIVENCHY-LES-LA-BASSEE

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 12 février 2026 à 18h30 en mairie.

A l'ordre du jour :

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire.
- Tableau des effectifs 2026.
- Prise d'acte de la présentation du rapport d'activité 2024 du Sivom.
- Vente à terme d'un bien communal au profit d'un promoteur.
- Demande de subventions.
- Encadrement de l'usage des écrans dans les structures communales
- La carte scolaire pour la rentrée de septembre 2026

L'enquête découverte 2025-2026, lancée par le Collectif Mobilité est un court questionnaire (de 5 à 7 mn) destiné à recruter de nouveaux répondants pour la prochaine enquête mobilité prévue en mai 2026. Cette enquête s'adresse principalement aux habitants de l'aire d'attractivité de la métropole de Lille, incluant 23 communes de l'Artois, mais tous les habitants des 3 agglomérations membres d'Artois Mobilités peuvent participer. Finalement, au-delà du nombre de répondants à atteindre, l'objectif réel de l'enquête est de mieux comprendre les habitudes de déplacement afin d'adapter les politiques en matière de mobilité. Un jeu concours est organisé, offrant 25 cartes cadeaux (de 10 à 20€) aux répondants avec tirage au sort prévu début juillet.



Photos : Joël Bouchez



Suite à l'invitation de Monsieur Jean-François Castell, maire de Violaines, de Monsieur Louis Fauquenoy, Président du Souvenir Français de Violaines, ainsi que de Monsieur Louis Vazé, Président des Anciens Combattants de Violaines, monsieur le Maire, accompagné des Porte-drapeaux de la commune s'est rendu dimanche 08 février au lieu-dit 'Le Moulin Brûlé' pour rendre hommage aux soldats du la 58è Division d'Infanterie, et plus particulièrement à ceux du 256è Régiment d'Infanterie de Chalon-sur-Saône, tombés lors de la Grande Guerre de 1914-1918. A cet endroit, durant l'hiver 1914-1915, le 256è RI et les autres unités de la 58è Division de réserve se sont distingués dans des combats acharnés pour reprendre des positions avancées comme l'ancien moulin de Cambrin, position stratégique défendue par l'ennemi. Ces actions ont laissé leurs traces dans l'historique du régiment et la mémoire collective des Poilus qui ont servi dans ce secteur.



Sur la place du village, le Mardi 17 Février 2026 de 09h à 12h.

L'agglo-Mobile prend la route pour venir à votre rencontre. A son bord, des agents de l'Agglo pour vous informer sur tous les services proposés par la communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.



Mardi 24 février au matin. Sortie intercommunale au cinéma Les Etoiles. Tarif : 5€. **Réservé aux 6-17 de la commune de Givenchy.** Inscriptions en mairie.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :